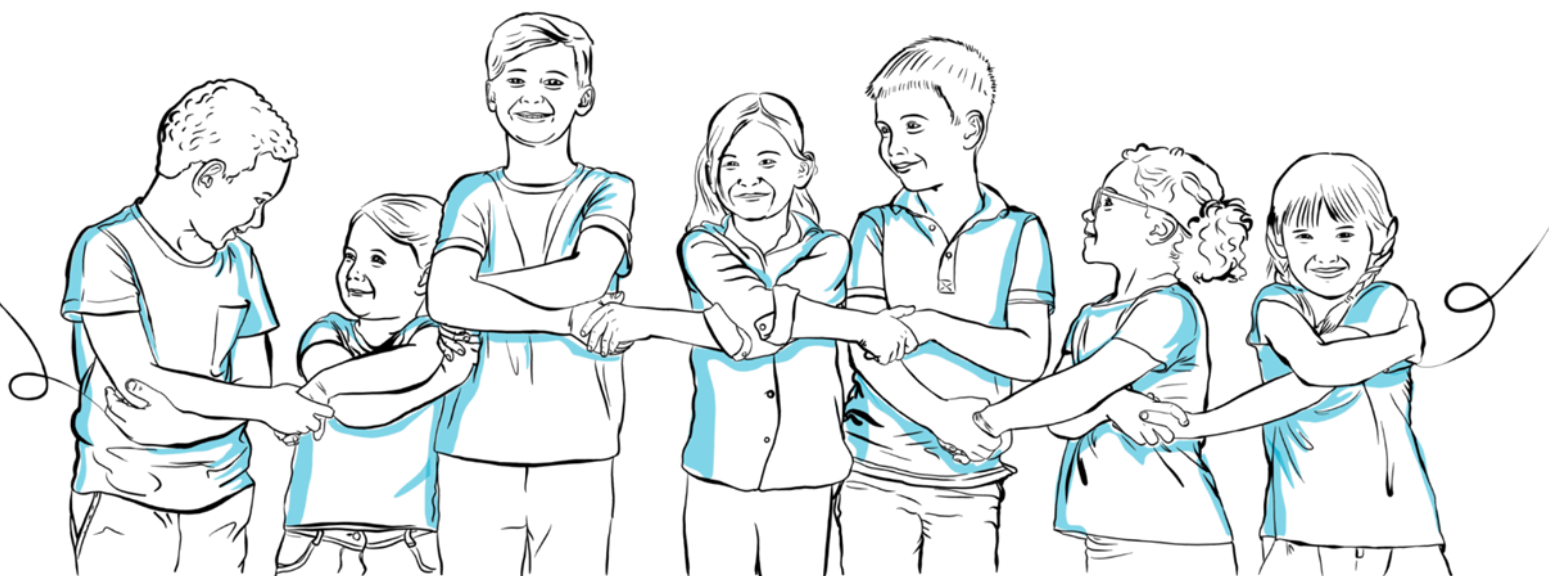


Comment réaliser les régies d'avance et les intégrations des coop'classes ?



Procédure pour le versement des régies
d'avance et leur intégration en fin d'exercice
comptable

avec Retkoop

Office Central de la Coopération à l'École de la Réunion

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

18 rue de la Gare BP 70043 - 97803 SAINT-DENIS-CEDEX 9

Tél. : 02 62 21 54 50 / 06 92 34 54 50 - Fax : 02 62 21 54 50 - ad974@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad974



Retkoop - Guide procédure pour la saisie des régies d'avance

1/ Connectez-vous à Retkoop : <https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

2/ Saisissez votre identifiant et votre mot de passe tels que votre AD vous les a fournis

La coopération en réseau

OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

Retkoop
OCCE Comptabilité coopérative
(Nom provisoire)

Identification :

identifiant :
mot de passe :
Envoi

Identifiant ou mot de passe perdus :
contactez votre OCCE départemental.

Mandataires de coopératives scolaires, ce service vous permet :
- de saisir votre Compte-Rendu statutaire : Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF).
- de saisir votre comptabilité au jour le jour.
- etc ...

Trésoriers départementaux, ce service vous aide dans la gestion quotidienne de vos coopératives.

Université d'été de l'OCCE
à CHAUMONT les 7, 8, 9 juillet 2015
OCCE COOPÉRATIVE
Pedagogie coopérative
Coopérer 2.0 :
(R)évolution numérique et pédagogique

[Aide](#) [Mentions légales](#) [Manifeste Agile](#) [Contact](#)

A/ Procédure pour le VERSEMENT des régies d'avance aux collègues

3 / Pour saisir le versement des régies d'avance, utilisez la ventilation automatique du cahier de comptabilité en ligne ».

NB: Avant la saisie des régies d'avance, le formulaire « reçu pour régie d'avance » devra être complété et signé par votre collègue et vous-même. Un exemplaire signé sera conservé par chacun.

Le cahier de compta.

La compta. au jour le jour ;
toutes les opérations de comptabilité
suivant deux présentations :

Les écritures comptables sont présentées
comme sur le cahier papier,
proposé par l'OCCE.

Les écritures comptables sont ventilées
automatiquement
en saisissant le code du compte.

Visualisation classique

Ventilation automatique

Vous pouvez maintenant saisir 2 mots-clé dans les "actions"
pour une ligne d'écriture de votre cahier ! Essayez !

Si la coop. utilise une caisse d'argent liquide, le nombre de pièces et de billets doit
être noté ici.

L'arrêté de caisse

Identité de la coop.
Informations à propos de l'École Élémentaire V.B. de La Giroday

Pour l'année scolaire
actuellement en cours
(2015 - 2016) :
le Compte-Rendu 2016

Les archives de la coop.

Saisie en ligne des régies d'avance

Retkoop - Guide procédure pour la saisie des régies d'avance

4/ Pour chaque régie d'avance effectuée, vous devez saisir dans les cases blanches:

n° de pièce Date Libellé (ex: versement de la régie d'avance de la classe....)

Comptes de trésorerie						
A	n° de P.J. B	C	Date *	Libellé des opérations *	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G
0			01/09/2015	Excédent ou déficit reporté :		
1	2		23/09/2015	virement interne caisse a banque	2125458	
2	5		06/10/2015	Versement de la régie d'avance du CPA		
3	6		06/10/2015	Versement de la régie d'avance du CPB		
4	7		06/10/2015	Versement de la régie d'avance du CE2 B		
5	<input type="text"/>	<input type="text" value="00/00/0000"/> Effacer la date	<input type="text"/>	<input type="text"/>	suggestion : 2125459 <input type="checkbox"/>	A : <input type="text"/> ou choisir dans cette liste B : <input type="text"/> ou choisir dans cette liste
* : saisie obligatoire						

La régie d'avance se monte actuellement à : 850,00
L'arrêté de caisse ne correspond pas avec le solde 530 : la différence est de : -350,00. Il doit être mis à jour

5 / Choisir dans la colonne ventilation automatique, le code « régie versée ».

Comptes de fonctionnement									
Pointage H	Ventilation automatique	Régie d'avance		512 : Entrées K	BRED Sorties L	n° 140 94 1237 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S
		montant versé I	montant retourné J						
						7 381,70			
—					1 200,00	6 181,70	1 200,00		1 200,00
—	régie. versé	300,00				6 181,70		300,00	900,00
—	régie. versé	300,00				6 181,70		300,00	600,00
—	régie. versé	250,00				6 181,70		250,00	350,00
	<input type="text" value="codes de ventilation"/>								
ion :		850,00	0,00	0,00	1 200,00	6 181,70	1 200,00	850,00	350,00

6 / Inscrire le montant de la régie en « sortie caisse ».

Pour rappel, suivant la circulaire académique 1/154/2003-2004, les régies d'avance ne peuvent s'effectuer qu'en espèces à la Réunion.

Modification
Suppression
Duplication
X

Après avoir appuyé sur « valider et calculer »,

la somme de la régie d'avance apparaît dans la colonne « montant versé » des régies d'avance.

Attention!

Les régies d'avance n'ont pas à être ventilées dans un compte de fonctionnement (recettes ou dépenses) car l'argent confié au collègue n'a pour l'instant pas été dépensé.

C'est au retour des régies d'avance que la ventilation se fera en fonction des dépenses réalisées.

Saisie en ligne des régies d'avance

B/ Procédure pour LE RETOUR des régies d'avance en fin d'exercice comptable.

7/ Avant la clôture des comptes en fin d'année scolaire, toutes les régies d'avance doivent être réintégrées à la comptabilité générale de la coopérative.

- Soit la régie est à zéro, au quel cas le collègue vous remettra que son bilan de classe.
- Soit la régie n'a pas été dépensée en totalité, au quel cas le collègue devra vous restituer la somme non dépensée en espèces et devra vous remettre son bilan de classe.

Attention!

Sans l'ensemble des bilans des classes, les comptes de la coopérative générale ne pourront être clos.

Pour saisir le retour des régies d'avance, vous devez utiliser **OBLIGATOIREMENT** la « visualisation classique du cahier de comptabilité en ligne »

Identité de la coop.

Informations à propos de l'École Élémentaire V.B. de La Giroday

Pour l'année scolaire actuellement en cours (2015 - 2016) :

le Compte-Rendu 2016

Les archives de la coop.

Le cahier de compta.

La compta. au jour le jour ;
toutes les opérations de comptabilité
suivant deux présentations :

Les écritures comptables sont présentées comme sur le cahier papier, proposé par l'OCCE.

Visualisation classique

Les écritures comptables sont ventilées automatiquement en saisissant le code du compte.

Ventilation automatique

Vous pouvez maintenant saisir 2 mots-clé dans les "actions" pour une ligne d'écriture de votre cahier ! Essayez !

Si la coop. utilise une caisse d'argent liquide, le nombre de pièces et de billets doit être noté ici.

L'arrêté de caisse

8/ Pour chaque retour de régie d'avance, vous devez saisir dans les cases blanches : N° de pièce, date et libellé

Comptes de trésorerie															
A	n° de P.J. B	C	Date * D	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Pointage H	Régie d'avance		Entrées N	514 : CCP Sorties O	n° 06 S			
								montant versé I	montant expliqué J						
0			01/09/2013	Excédent ou déficit reporté :											
1	r1		05/09/2013	subvention de fonctionnement et sorties			X			1 820,00					
2	d1		30/09/2013	Adhésion et assurance OCCE annuelles	3551004		X				231,66				
3	d2		05/10/2013	Caisnes de rangement pour BD bibliothèque	3551005		X				15,00				
4	d3		05/10/2013	Pharmacie	3551006		-				32,02				
5	d5		10/10/2013	abonnements bayard presse	3551008		X				202,00				
6	d4		11/10/2013	Frais d'affranchissement pour RIP CP	3551007		-				4,88				
7	d7		14/10/2013	frais de tenue de compte	prel		X				1,50				
8	r2		12/10/2013	cotisations des parents			X			1 740,00					
9	d6		04/11/2013	abonnements milan presse	3551009		-				132,00				
10	d8		09/11/2013	pot conseil d'école	3551010		-				7,15				
11	r3		11/11/2013	1 cotisation de parents			-			15,00					
12															
								* : saisie obligatoire		Récapitulation :		0,00	0,00	3 575,00	626,21

Retkoop - Guide procédure pour la saisie des régies d'avance

9/ Il faut maintenant différencier le montant qui est rendu de celui qui a été dépensé. Plusieurs situations sont possibles, nous vous proposons de les découvrir au travers des 3 exemples suivants :

Exemple 1 :

- Régie d'avance versée = 100 €
- Montant dépensé = 100 €
- Montant rendu = 0 €

Dans ce cas, une seule écriture est nécessaire :

Les sommes dépensées vont être affectées aux charges des activités éducatives, donc ventilées en colonne 6180.

Date - s, etc.	Pointage H	Régie d'avance		Entrées N	514 : CCP Sorties O		n° 06 203 72 F Soldes P	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R		Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression X	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	Coti IO
		montant versé I	montant expliqué J		montant retourné				montant retourné							
							4 025,87				0,00	4 025,87				0
	X			1 820,00			5 845,87				0,00	5 845,87				1
	X					231,66	5 614,21				0,00	5 614,21				2
	X					15,00	5 599,21				0,00	5 599,21				3
	-					32,02	5 567,19				0,00	5 567,19				4
	X					202,00	5 365,19				0,00	5 365,19			202,00	5
	-					4,88	5 360,31				0,00	5 360,31				6
	X					1,50	5 358,81				0,00	5 358,81				7
	X			1 740,00			7 098,81				0,00	7 098,81				8
	-					132,00	6 966,81				0,00	6 966,81				9
	-					7,15	6 959,66				0,00	6 959,66				10
	-					15,00	6 974,66				0,00	6 974,66				11
Total				3 573,00		626,21	6 974,66	0,00	0,00		0,00	6 974,66	Total des comptes de fonctionnement :	0,00		334,00

Les 100€ dépensés doivent être saisis dans les **charges des activités éducatives (6180)** mais ils **doivent également apparaître** (sur la même ligne) dans la colonne « **montant retourné** » de la régie d'avance.

Cela permet de réintégrer le montant versé à la coopérative de classe en début ou en cours d'année à la coopérative générale de l'école.

Si vous oubliez de reporter ces 100€ , un message d'alerte apparaîtra dans un bandeau rouge, vous indiquant : « 1 ligne d'écriture n'est pas équilibrée, et a besoin d'être corrigée »

n° de cheque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Pointage H	Régie d'avance		512 :		n° 140 94 1237 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R		Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression Duplication X	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	Coti IO
			montant versé I	montant retourné J	Entrées K	Sorties L			montant retourné							
							7 381,70				0,00	7 381,70				0
							7 381,70	1 000,00			1 000,00	8 381,70				1
				200,00			7 381,70		200,00		800,00	8 181,70				2
					200,00		7 381,70			800,00	800,00	8 181,70				3
				150,00			7 381,70		150,00		650,00	8 031,70				4
					100,00		7 381,70			650,00	650,00	8 031,70				5
					50,00		7 381,70	50,00		700,00	800,00	8 081,70				6
					200,00		7 381,70		200,00		500,00	7 881,70				7
							7 381,70			500,00	500,00	7 881,70				8
Recapitulatif :				550,00	350,00		7 381,70	1 050,00	550,00		500,00	7 881,70	Total des comptes de fonctionnement :			0,00

1 ligne d'écriture n'est pas équilibrée, et a besoin d'être corrigée.
 La régie d'avance se monte actuellement à : 200,00
 L'arrêté de caisse ne correspond pas avec le solde 530 : la différence est de : -500,00. Il doit être mis à jour.

Retkoop - Guide procédure pour la saisie des régies d'avance

Exemple 2 :

- Régie d'avance versée = 100 €
- Montant dépensé = 71 €
- Montant rendu = 29 €

Dans ce cas, deux écritures sont nécessaires :

a/ Les sommes dépensées vont être affectées aux charges des activités éducatives, donc ventilées en colonne 6180.

b/ Le montant non dépensé appartient toujours à la coopérative scolaire et va donc être réintégré. Il n'y aura donc pas de ventilation pour le montant rendu.

(Cf. image ci dessous)

ne - s, etc.	Pointage H	Régie d'avance		Entrées N	514 : CCP Sorties O	n° 06 203 72 F Soldes P	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression X	Y	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	Cotis IO
		montant versé I	montant expliqué J												
						4 025,87			0,00	4 025,87		0			
	X			1 820,00		5 845,87			0,00	5 845,87		1			
	X				231,66	5 614,21			0,00	5 614,21		2			
	X				15,00	5 599,21			0,00	5 599,21		3			
	-				32,02	5 567,19			0,00	5 567,19		4			
	X				202,00	5 365,19			0,00	5 365,19		5		202,00	
	-				4,88	5 360,31			0,00	5 360,31		6			
	X				1,50	5 358,81			0,00	5 358,81		7			
	X			1 740,00		7 098,81			0,00	7 098,81		8			
	-				132,00	6 966,81			0,00	6 966,81		9		132,00	
	-				7,15	6 959,66			0,00	6 959,66		10			
	-			15,00		6 974,66			0,00	6 974,66		11			
<input type="button" value="Valider et calculer"/>															
Situation :		0,00	0,00	5 575,00	626,21	6 974,66	0,00	0,00	0,00	6 974,66	Total des comptes de fonctionnement :		0,00	334,00	

1ère écriture (a/)

Les 71€ dépensés doivent être saisis dans les **charges des activités éducatives (6180)** et sur la même ligne dans la colonne **« montant retourné »** de la régie d'avance.

2ème écriture (b/)

Les 29€ rendus doivent être **réintégré dans la caisse** et doivent être également saisis dans la colonne **« montant retourné »** de la régie d'avance. Pas de ventilation pour cette 2ème ligne.

Pointage H	Régie d'avance		512 : Entrées K	BRED Sorties L	n° 738 02 8201 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression Duplication X	Y	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	Cotis IO
	montant versé I	montant retourné J												
					5 453,05			0,00	5 453,05		0			
	X				5 453,05	445,00		445,00	5 898,05		1			
	X		445,00		5 898,05		445,00	445,00	5 898,05		2			
	X			27,75	5 870,30			0,00	5 870,30		3			
	X			193,25	5 677,05			0,00	5 677,05		4			
	X			150,00	5 527,05			0,00	5 527,05		5		150,00	
	X		30,97		5 558,02			0,00	5 558,02		6			
	X			94,59	5 463,43			0,00	5 463,43		7		94,59	
	X			57,70	5 405,73			0,00	5 405,73		8		57,70	
	-			1 239,00	4 166,73			0,00	4 166,73		9	1 239,00		
	-		185,00		4 351,73	1 300,00		1 300,00	5 651,73		10			
	-		1 300,00		5 651,73		1 300,00	1 300,00	5 651,73		11			
<input type="button" value="Valider et calculer"/>														
Situation :		0,00	0,00	1 960,97	1 762,29	5 651,73	1 745,00	1 745,00	0,00	5 651,73	Total des comptes de fonctionnement :	1 239,00	302,29	

Saisie en ligne des régies d'avance

Retkoop - Guide procédure pour la saisie des régies d'avance

Exemple 3 :

- Régie d'avance versée = 100 €
- Montant dépensé = 105 €
- Montant rendu = 0 €

Le montant dépensé ne doit pas être supérieur à la régie d'avance en théorie mais en il n'est pas évident de faire coïncider au centime près la somme reçue et les dépenses.

Dans ce cas, comment intégrer le bilan de la coop classe? :

Comptes de trésorerie														
Pointage H	Régie d'avance		512 : Entrées K	BRED Sorties L	n° 140 94 1237 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression Duplication X	Y	6070	6180	6281
	montant versé I	montant retourné J										Achat d'objets à céder Z	Activités éducatives AA	Cotisations à l'OCCE AB
					7 381,70			0,00	7 381,70					
-					7 381,70	1 000,00		1 000,00	8 381,70					
-	150,00				7 381,70		150,00	850,00	8 231,70					
-	100,00				7 381,70		100,00	750,00	8 131,70					
-		100,00			7 381,70			750,00	8 131,70					100,00
-		100,00			7 381,70			750,00	8 131,70					105,00
-		50,00			7 381,70	50,00		800,00	8 181,70					
Total des comptes de fonctionnement :												0,00	205,00	
la différence est de : -800,00. Il doit être mis à jour.														

On ne peut pas saisir les 105€ comme « **montant retourné** » car la régie d'avance confiée était de 100€. Il faut donc bien saisir 100€ comme montant retourné.

Les 105€ dépensés doivent être saisis dans les **charges des activités éducatives (6180)**

Problème : la ligne d'écriture n'est pas équilibrée et à besoin d'être corrigée!

La ligne d'écriture comptable n'est pas équilibrée de 5€.
La régie d'avance étant de 100€, pour pouvoir dépenser 105€, une recette de 5€ est nécessaire. Il faut donc (sur la même ligne d'écriture) rajouter cette recette afin d'équilibrer l'écriture!

Comptes de trésorerie														
Pointage H	Régie d'avance		512 : Entrées K	BRED Sorties L	n° 140 94 1237 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression Duplication X	Y	6070	6180	6281
	montant versé I	montant retourné J										Achat d'objets à céder Z	Activités éducatives AA	Cotisations à l'OCCE AB
					7 381,70			0,00	7 381,70					
-					7 381,70	1 000,00		1 000,00	8 381,70					
-	150,00				7 381,70		150,00	850,00	8 231,70					
-	100,00				7 381,70		100,00	750,00	8 131,70					
-		100,00			7 381,70			750,00	8 131,70					100,00
-		100,00			7 381,70			750,00	8 131,70					105,00
-		50,00			7 381,70	50,00		800,00	8 181,70					
Total des comptes de fonctionnement :												0,00	205,00	
la différence est de : -800,00. Il doit être mis à jour.														

Attention!
Mont. versé = Mont. retourné
à la fin de l'exercice comptable

100€ montant retourné

105€ charges des activités éducatives (6180)

5€ recette exceptionnelle (7700)

Notes

